

Le 10/07/2023 - Communiqué de presse - Auteur : France urbaine | Temps de lecture : ± 1 minute et 45 secondes

Zones à Faibles Emissions : 25 propositions pour allier transition écologique et justice sociale



Le 10 juillet 2023, **Jean-Luc Moudenc**, 1^{er} Vice-président de France urbaine, Maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, et **Anne-Marie Jean**, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ont remis au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, **Christophe Béchu**, le **rapport « Les Zones à Faibles Émissions : 25 propositions pour allier transition écologique et justice sociale »** issu du groupe de travail qu'ils ont coordonné aux côtés de **Daphné Chamard-Teirlinck**, chargée de projets « Mobilité inclusive et durable » au Secours Catholique, et **Eric Hémar**, président de l'Union des entreprises de transport et logistique de France.

Depuis 2019, France urbaine estime que les Zones à Faibles Émissions permettront d'améliorer la qualité de l'air mais qu'elles ne seront efficaces que si elles sont socialement justes et acceptées sur les territoires.

Les 25 propositions formulées dans ce rapport sont réparties en six enjeux. Elles résultent d'un consensus exigeant et systématique entre tous les participants aux ateliers du groupe de travail.

Voici les 10 principales propositions :

1. **Rendre éligibles aux aides de l'Etat les habitants et les usagers des territoires voisins impactés par la mise en place d'une ZFE**, au même titre que ceux habitant sur les territoires de mise en œuvre d'une ZFE.
2. **Doubler les aides de l'État**, notamment la prime à la conversion, et les compléter par des aides proposées par les territoires.
3. **Instaurer, avec l'intercommunalité comme pilote, un guichet unique dans le territoire en charge de la mise en œuvre de la ZFE** pour permettre un accompagnement de proximité et simplifier les démarches pour les citoyens.
4. **Etendre et garantir le prêt à taux zéro et ajuster le microcrédit** afin de rendre quasi systématique l'avance des aides par un organisme financier ou un tiers.
5. **Renforcer les alternatives de mobilité, y compris dans les territoires périurbains.**
6. **Financer massivement les mobilités durables**, notamment en déplaçant les versements mobilité.
7. **Proposer une autorisation de circulation jusqu'en 2030 pour les véhicules Crit'Air 0, Crit'Air 1 et Crit'Air 2 pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers.**
8. **Faciliter le leasing social.**
9. **Instaurer des dérogations «petit-rouleur».**
10. **Faire évoluer la vignette Crit'Air** afin que soit prise en compte la réalité des polluants atmosphériques et pas uniquement l'âge du véhicule.

En accord avec les auteurs du rapport, France urbaine estime que chacune des propositions formulées dans ce rapport doit être prise en compte pour que les Zones à Faibles Émissions deviennent réellement acceptables et donc, efficaces. C'est pourquoi certains territoires, conformément à ce qui a été proposé par France urbaine, pourraient décider ne pas déployer de sanctions à l'égard des habitants et des usagers dans l'incapacité de respecter les exigences des ZFE avant que ces propositions ne soient mises en œuvre.

VOS CONTACTS

Pierre LOGETTE

07 56 82 02 21

p.logette@franceurbaine.org

Sébastien Tison

0772293801